



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PRÉFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'enregistrement en date du 12 juillet 2018 délivré à FOUSSIER Jérémy pour l'exploitation au lieu dit « Minez Glas » 56110 LE SAINT d'un élevage de porcs comportant 93 reproducteurs, 229 porcelets et 960 porcs charcutiers soit 1015 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 03 novembre 2021 par **EARL FOUSSIER** ;

Reconnaît avoir reçu de :

EARL FOUSSIER dont le siège social est situé au lieu-dit « **Minez Glas** » **56110 LE SAINT**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Minez Glas** » d'un élevage de **porcs comportant 93 reproducteurs, 229 porcelets et 960 porcs charcutiers soit 1015 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2102-1 ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le

- 4 NOV. 2021

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :
- M. le Maire de LE SAINT

Vannes, le 04/11/2021

Service Environnement

Dossier suivi par : Williams PAYET
Tél. : 02 56 63 70 54
Mèl. : williams.payet@morbihan.gouv.fr
Doc. : le_211104_mairie-lesaint_rds_por_wp

Monsieur Le Maire
10, rue de la Mairie
56110 LE SAINT

Objet : Déclaration de succession

P.J. : Récépissé de déclaration de succession

Je vous adresse, sous ce pli, copie d'un récépissé de déclaration de succession délivré à L'EARL FOUSSIER pour l'exploitation d'un élevage de porcs situé au lieu-dit « Minez Glas » 56110 LE SAINT.

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN



PREFET DU MORBIHAN

Formulaire à adresser à la **DDPP56 - Service environnement**
32 boulevard de la Résistance – CS 92526 – 56019 VANNES Cedex
ddpp@morbihan.gouv.fr

DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
Élevage soumis à autorisation ou enregistrement au titre des Installations Classées

LE PRENEUR :

Je (nous) soussigné(es) (noms - prénoms) : FOUSSIER Sébémy
Raison sociale : EARL FOUSSIER
Domicilié(es) à : Minez G.P.S.
Code postal : 56110 Commune : Le Saint
Numéro SIRET : 848010070 00011
Numéro de téléphone : 06 5881 51 97
ADRESSE MAIL : sebeemyfoussier@morbanul.fr

• déclare avoir repris en date du 01/01/2019
l'installation classée d'élevage située à Minez G.P.S. 56110 Le Saint

bénéficiaire de l'acte : arrêté d'autorisation ou d'enregistrement du 12/07/2018

Pour (effectif) 1015 animaux équivalents

précédemment exploitée par FOUSSIER Sébémy

N° SIRET : 8328843100012

- déclare avoir à ma disposition l'ensemble des documents officiels de l'ancien exploitant¹,
- déclare connaître et respecter les articles du code de l'environnement concernant les successions (voir annexe),
- joins à ma déclaration l'avis de situation² au répertoire SIRENE, mentionnant le SIRET du preneur.
- déclare poursuivre l'exploitation de l'installation conformément aux dossiers et aux actes en cours. L'exploitant doit notifier au préfet tout changement notable (ayant un impact sur l'environnement) par l'envoi d'un dossier modificatif.

• Observations complémentaires :

Fait le 03/11/21 à Le Saint

Signature

ATTENTION :

Si vous êtes déjà exploitant et que vous reprenez un élevage à une adresse différente pour l'exploiter en lieu et place de l'ancien exploitant vous êtes tenu d'identifier cette exploitation comme établissement secondaire en le déclarant auprès de l'INSEE (via le CFE situé à la chambre d'Agriculture du Morbihan).

¹Dossier de demande ou de déclaration, dossier modificatif, plan et cahiers d'épandage des 5 dernières années, attestation de vérification électrique, actes et tout autre document mentionnés dans ces actes

²<http://avis-situation-sirene.insee.fr>



Service Statistique
Répertoire SIRENE

Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 03/11/2021

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/01/2019
Identifiant SIREN	848 010 070
Identifiant SIRET du siège	848 010 070 00011
Dénomination	FOUSSIER
Catégorie juridique	6598 - Exploitation agricole à responsabilité limitée
Activité Principale Exercée (APE)	01.46Z - Élevage de porcins
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Établissement actif depuis le 01/01/2019
Identifiant SIRET	848 010 070 00011
Adresse	MINEZ GLAS 56110 LE SAINT
Activité Principale Exercée (APE)	01.46Z - Élevage de porcins

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.